



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 87196

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les infractions concernant les vélos dans les villes. À Paris, où le succès de Vélib ne se dément pas, les procès-verbaux ont augmenté de 250 % entre 2004 et 2008. Il aimerait savoir le nombre d'accidents liés à l'usage des deux-roues de tous types.

Texte de la réponse

En 2009, 4 041 accidents corporels intervenus en agglomération impliquaient au moins un vélo, 11 526 un cyclomoteur, 12 186 une motocyclette, et 27 199 au moins une deux-roues quel qu'en soit le type. Par rapport à l'année 2004 - donc sur cinq années, ces chiffres étaient respectivement en hausse très limitée de 0,2 % quant au vélo, en baisse de - 5,1 % pour les deux-roues motorisés (cyclomoteurs et motocyclettes ensemble [Un changement de catégorie intervenu en 2005 pour les scooters immatriculés, qui sont passés de la catégorie cyclomoteurs à la catégorie motocyclettes, empêche de distinguer ici entre cyclomoteurs et motocyclettes.]) et en baisse de - 4,7 % pour l'ensemble des deux-roues. Plus récemment, pour le seul vélo, les accidents corporels en milieu urbain sont passés de 3 993 en 2008 à 4 041 en 2009, soit une augmentation limitée de 1,2 % sur un an. de même en 2009, 76 accidents mortels intervenus en agglomération impliquaient au moins un vélo, 152 un cyclomoteur, 343 une motocyclette, et 567 au moins une deux-roues quel qu'en soit le type. Par rapport à l'année 2004, ces chiffres étaient respectivement en baisse de - 7,3 % quant au vélo, en baisse très limitée de - 0,2 % quant aux deux-roues motorisés et en stagnation (0 %) pour l'ensemble des deux-roues. Plus récemment, pour le seul vélo, les accidents mortels en milieu urbain sont passés de 79 en 2008 à 76 en 2009, soit une baisse de - 3,8 % sur un an.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87196

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9436

Réponse publiée le : 7 juin 2011, page 6080